



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville
COMMUNE DE SAINT-WITZ

N° 153-2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant permission de stationner sur le domaine public Rue de la Fosse aux Boucs

Le Maire de SAINT-WITZ,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1, L. 2215-5 ;

Vu le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivants, R. 2122-1 et suivants et R.2125-2 ; L.3111.1 ;

Vu le code de la route et notamment l'article L. 130-4, L.325-1, L.411-1, R.110-1, R.411-1 et R.417-9 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2, R.113-1 et suivants ;

Vu la demande de Madame Cecile SEBBAN, en date du 31 août 2026, demeurant à 1 rue de la Fosse aux Boucs à SAINT-WITZ (95470), pour le stationnement d'un camion pour la livraison de bois à SAINT-WITZ (95470) ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, pour la sécurité des employés et des usagers sur la voie, il y a eu lieu de réglementer du stationnement, de la rue de la Fosse aux Boucs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande :

- **A partir du lundi 21 septembre 2026 jusqu'au mardi 22 septembre 2026 les travaux seront effectués entre 8h30 et 18h00.**

ARTICLE 2 : afin de permettre les travaux :

- Le stationnement et le dépassement des véhicules de toute nature seront interdits, à l'exception des véhicules de chargement et de déchargement pour Madame Cecile SEBBAN ;

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de Madame Cecile SEBBAN.

ARTICLE 3 : Madame Cecile SEBBAN s'engage à afficher le présent arrêté sur le lieu du chantier, 8 jours avant le début des travaux et pendant toute la durée des travaux. Le défaut d'affichage sera passible d'une contravention de 2^{ème} classe.

ARTICLE 4 : Tout véhicule gênant sera enlevé par la Gendarmerie ou par la Police Municipale suivant l'article R 417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Survilliers,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Survilliers-Saint-Witz,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Thierry SINGLE



À Saint-Witz, 01 septembre 2026

Le Maire,
Nadège FERTE



Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N°14023*01

Le demandeur

Particulier ☒

service public ☐

maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐

entreprise ☐

Nom : SEBBAN Prénom : CECILE
Dénomination : _____ Représenté par : _____
Adresse Numéro : 1 Extension : _____ Nom de la voie : Rue de la fosse aux
BOUCS
Code postal 95470 Localité : SAINT WITZ Pays : FRANCE
Téléphone 06 63 43 03 71 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : Sebban.Cecile@orange.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° 10 Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____ ☐
Adresse Numéro : 1 Extension : _____ Nom de la voie : Rue de la fosse aux
BOUCS
Code postal 95470 Localité : SAINT WITZ
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application 21 09 2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 8

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

(3) Extrait cadastral ou équivalent

